

Collecte des matières recyclables

Deux principales questions à se poser avant de déposer un objet dans le bac :

Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?

Oui



Non



Le site Ca va où? de Recyc-Québec permet rapidement d'identifier le bon endroit pour chaque matière.

Est-ce que mon objet est constitué de papier, carton, plastique, verre ou métal?

Oui



PAPIER ET CARTON

La plupart des papiers et des cartons vont dans le bac de récupération notamment :

- Articles en papier et en carton **peu souillés**
- Journaux, circulaires, catalogues, revues, magazines et factures
- Contenants de type Tetra Pak (ex. bouillon)

PLASTIQUE

Presque tous les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros



peuvent être déposés dans le bac de récupération.

VERRE ET MÉTAL

- Bouteilles de vin, de jus, d'eau gazéifiée, etc.
- Pots pour aliments et produits
- Boîtes de conserve
- Canettes et contenants d'aluminium
- Assiettes, contenants et papier d'aluminium (même souillés)

Quelques consignes à respecter :

- Retirer les circulaires du Publisac avant de les déposer dans le bac
- Défaire les boîtes de carton pour gagner de l'espace
- Rouler en boule le papier d'aluminium sale, qui est tout de même recyclable
- Vider et rincer sommairement les contenants
- Ne pas obligatoirement enlever l'étiquette autour des pots ou boîtes de conserve

EXEMPLES DE MATIÈRES À EXCLURE

- Pots de yogourt vendus en paquet de 4 ou plus
- Emballage de collation, de bonbon, de chocolat, de croustilles
- Sac d'emballage de viande, de céréales et de biscuits
- Piles, batteries, etc.
- Plastique compostable PLA

